RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00198
Numéro SIREN : 827 624 248
Nom ou dénomination : ABC CONSULTING

Ce dépôt a été enregistré le 18/11/2021 sous le numéro de dépôt 9824

ABC CONSULTING
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 4 000 Euros
Siège social : 277, route de Nombrun
45530 VITRY-AUX-LOGES
827 624 248, RCS ORLEANS

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 15 NOVEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le quinze novembre à dix heures, les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social de la société, sur convocation faite par Mme Samantha STANKIEWICZ.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Madame Samantha STANKIEWICZ, Directeur Général de la société, préside la présente réunion.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les **2 000** actions composant le capital. En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Madame la présidente rappelle que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des modalités de convocation,
- Remplacement du Président,
- Démission du Directeur Général,
- Pouvoirs pour les formalités.

Madame la présidente déclare la discussion ouverte.
Personne ne demandant la parole, Madame la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée générale approuve et entérine la convocation et déclare valable toutes les décisions qui vont être prises lors de cette assemblée.

SS

* *
*

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer Madame Samantha STANKIEWICZ demeurant 397 avenue du Loiret – 45160 OLIVET aux fonctions de Présidente de la société, pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Mickaël ALLARD, décédé, et ce, à compter de ce jour.

* *
*

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Samantha STANKIEWICZ accepte les fonctions qui lui sont conférées et déclare n'être frappée d'aucune mesure susceptible de lui interdire l'exercice de cette fonction.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus adoptée, Madame Samantha STANKIEWICZ n'exercera plus les fonctions de Directeur Général, à compter de ce jour.

L'assemblée générale décide de ne pas procéder à son remplacement.

* *
*

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

* *
*

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente.

Mme Samantha STANKIEWICZ
"Bon pour acceptation des fonctions de Présidente"

" Bon pour acceptation des fonctions de Présidente "

SS